

Urgence sociale : l'activité partielle doit être généralisée dans nos secteurs.

« *Ne laissez personne sur le bord du chemin (!)* »

Franck Riester, France Inter ce jour à 8h20

Depuis plusieurs semaines maintenant, l'ensemble des activités non-essentiels de notre pays ont été arrêtées. Notre secteur, comme bien d'autres, a dû mettre un terme à toute activité et du jour au lendemain un certain nombre de contrats, en cours ou devant avoir lieu, ont été suspendus.

Dès ce moment, notre organisation toute entière s'est mobilisée et continue de l'être pour apporter son concours à Toutes et Tous, syndiqué.e.s ou pas, afin de faire face aux conséquences de la pandémie. Au-delà de notre organisation, un véritable réseau d'échanges d'informations a vu le jour, avec plusieurs milliers de professionnel.le.s, avec les Associations pour trouver des solutions ou nous inscrire dans les mesures existantes.

Le moment est venu de faire un point sur la situation actuelle.

Alors qu'aujourd'hui dans le pays plus de 732000 entreprises de toutes tailles ont mis en œuvre le dispositif d'activité partielle pour plus de 8,7 millions de salarié.e.s, dans nos secteurs, de trop nombreux employeurs y vont à reculons.

De nombreuses entreprises, et parfois de grands groupes laissent les salarié.e.s sur le bord de la route ou les renvoient vers le fonds social d'Audiens, en refusant de les déclarer dans le cadre de l'activité partielle. Plusieurs problèmes sont évoqués, **le plus souvent des prétextes**, et notamment la valeur de la promesse d'embauche.

Dans la réalité, rien ne fait obstacle à la mise en place de l'activité partielle pour l'ensemble des professionnel.le.s : du cinéma, de l'audiovisuel, du film d'animation, de la prestation technique, qui devaient ou auraient dû travailler durant la période de confinement, rien, sinon la mauvaise foi scandaleuse et révoltante dans le contexte, d'un certain nombre d'employeurs.

Nous nous sommes efforcés d'apporter notre soutien aux entreprises à travers les organisations d'employeurs pour que la déclaration de l'activité partielle puisse avoir une incidence mineure sur la trésorerie des entreprises. **Des solutions sont toujours possibles, à condition de vouloir les mettre en œuvre.** Des prêts sont consentis aux entreprises pour leur permettre de faire face à leurs difficultés de trésorerie.

Le gouvernement vient d'annoncer, après le report, **l'annulation** des cotisations et contributions sociales.

A côté de cela, le grand absent aujourd'hui c'est le **Ministère de la culture, qui semble ne pas prendre la mesure de la dimension sociale de la pandémie dans le spectacle et qui ne remplit pas son rôle d'interface entre nos problématiques, le Ministère du travail, et les différentes institutions sociales qui ont un rôle à jouer dans cette période.**

Il est plus qu'urgent de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès à l'activité partielle dans notre secteur, **la parole du Ministre de la culture est attendue, nécessaire, impérieuse.**

Des secteurs qui bénéficient en temps ordinaire d'un certain nombre d'effets d'aubaines, **les grands groupes de prestataires techniques, les télédiffuseurs privés et publics, et leurs filiales, doivent être rappelés à leurs responsabilités vis-à-vis de salarié.e.s qui collaborent, souvent de manière très régulière et qui étaient inscrit.e.s dans les plannings durant cette période de confinement.**

Tout se passe comme s'il y avait un gouffre entre les engagements pris, et la mise en œuvre de ces derniers. **Alors nous le disons : les recommandations de l'État sur la question doivent être respectées, pour cela, des fonds sont à la disposition des entreprises : ces moyens doivent être utilisés ! A charge pour l'État d'en faciliter l'accès, dans la transparence.**

En attendant, nous devons rester mobilisé.e.s, ensemble, nous devons continuer de nous informer mutuellement, et nous remercions toutes celles et tous ceux qui font l'effort de répondre à nos sollicitations à travers les formulaires d'enquête que nous vous adressons.

Nous devons également maintenir et amplifier les pressions pour que l'assurance chômage puisse jouer son rôle pour les professionnel.le.s qui ne trouvent plus de contrat en cette période et qui ne bénéficient pas de l'activité partielle : neutralisation des franchises qui pèsent particulièrement sur nombre de professionnel.le.s dans le contexte actuel, dispositions particulières pour toutes celles et tous ceux qui ne percevront pas ou très peu d'allocations, qui seront en difficulté face au calcul d'une nouvelle ouverture de droits...

Informons-nous, informez-vous, diffusez auprès de vos collègues, dans le confinement que nous subissons tous, le début des solutions passe par notre information commune.

A Paris, le 15 avril 2020, le Conseil national.